

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 20 avril 2011

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des Statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Ce rapport de gestion sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, soit un exercice d'une durée de 12 mois.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1) PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

ALTERGAZ a été immatriculée au RCS de Paris le 16 décembre 2003, avec pour objet social l'exercice de toutes activités se rapportant à l'énergie notamment la commercialisation du gaz naturel.

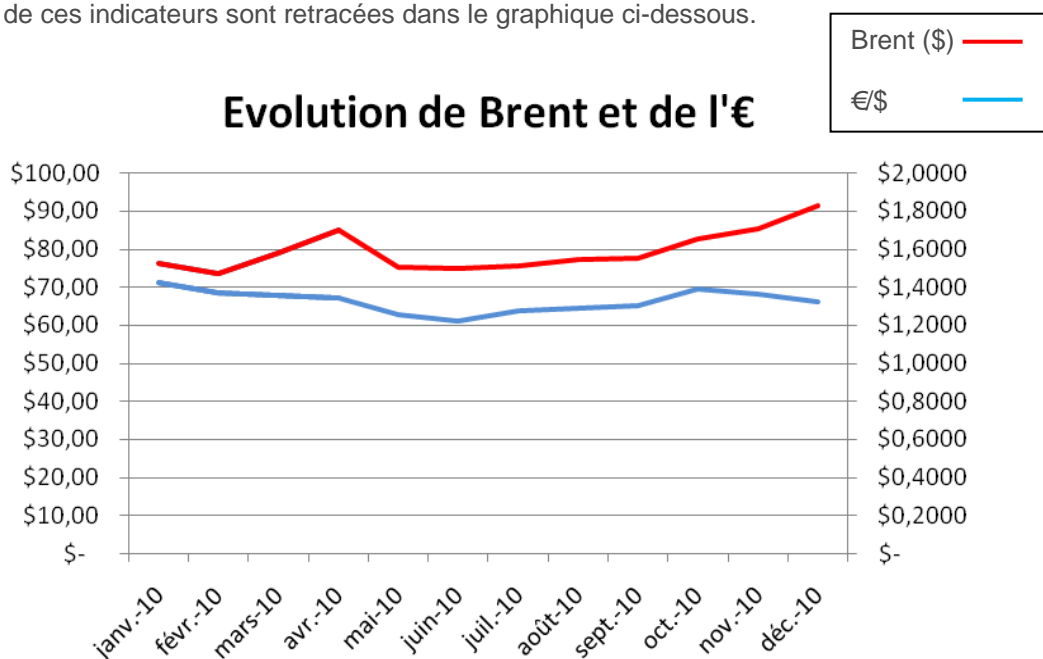
L'activité d'ALTERGAZ s'inscrit dans le cadre de l'ouverture progressive du secteur du gaz naturel en France, depuis le 1^{er} juillet 2004 pour les clients professionnels et le 1^{er} juillet 2007 pour les particuliers.

Au cours de l'année 2010, le marché du gaz naturel a été principalement influencé par une certaine fluctuation du dollar US, mais surtout par une nette remontée du prix du pétrole et les prémices d'une réduction de la bulle gazière.

Le cours du dollar US exprimé en euro a fluctué sensiblement dans l'intervalle 1,2 à 1,4 € pour terminer à environ 1,3 € en décembre. Le prix du baril de Brent a également fluctué, passant d'environ 76\$ en janvier à plus de 91\$ en décembre, avec une très nette accélération au cours du dernier trimestre.

Ces deux éléments constituent les fondamentaux de la valorisation des contrats d'approvisionnement à long terme dont les prix sont corrélés à ceux du pétrole.

Les évolutions de ces indicateurs sont retracées dans le graphique ci-dessous.



Mais l'année 2010 a aussi été marquée par une hausse significative des prix « spots », qui, assez stables au cours du 1^{er} semestre, ont augmenté d'environ 40% entre juillet et décembre (passant d'environ 18 à 25 €/MWh), réduisant très sensiblement la décote des prix sur les marchés du gaz par rapport aux prix d'approvisionnement des contrats long terme, et renchérissant les quantités de gaz approvisionnées aux conditions des marchés.

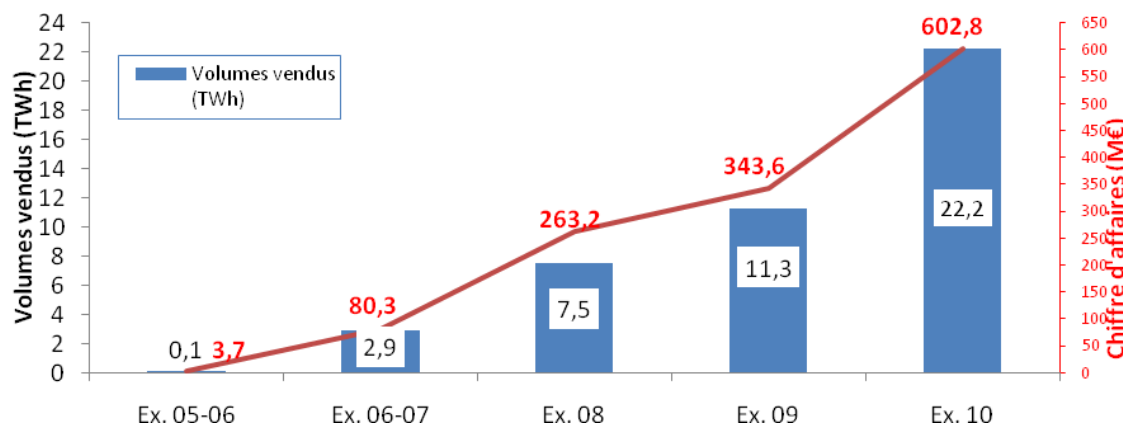
En ce qui concerne les prix de vente, l'année 2010 a été marquée par deux hausses des tarifs régulés décidées par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), respectivement d'environ 9,7% en avril et 4,7% en juillet.

LE RESULTAT JANVIER – DECEMBRE 2010

L'exercice clos le 31 décembre 2010, a été pour ALTERGAZ une nouvelle période de progression sur le marché, tant sur la clientèle professionnelle que résidentielle.

Sur les marchés cibles des professionnels, résidentiels et entreprises locales de distribution, les ventes s'établissent à 14,3 TWh, en progression de 56% sur celles de 2009.

- Après intégration des ventes sur le marché spot, les ventes totales en 2010 sont de 22,2 TWh, contre 11,1 TWh réalisés en 2009, soit une progression de 100%.
- Le niveau de chiffre d'affaires a atteint 603 millions d'euros, en progression de 75% sur celui de 2009. Ce résultat est à mettre en correspondance avec la progression des volumes évoquée précédemment.

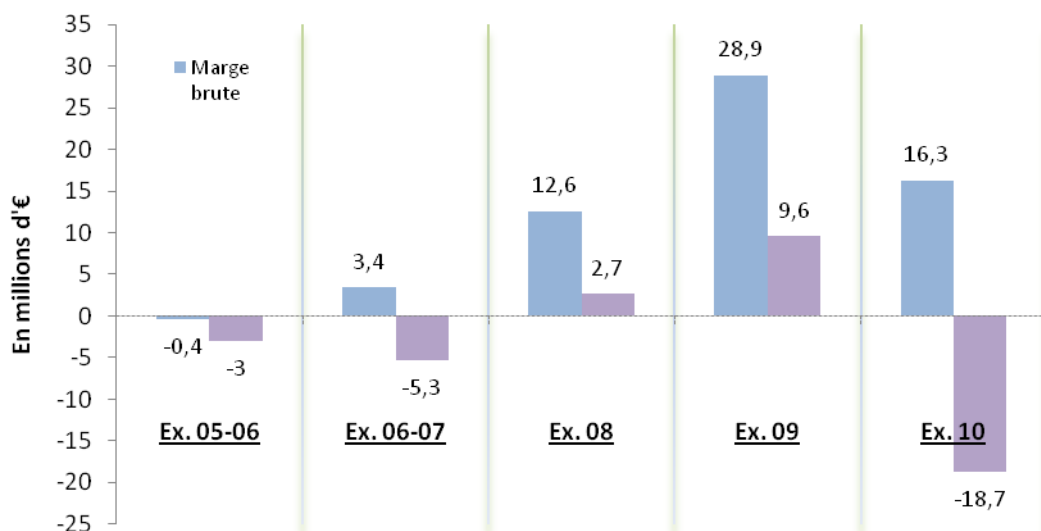


- La marge brute, sur molécule livrée, ressort à 16,3 M€ (3% du chiffre d'affaires) en baisse par rapport à celle de 2009 (28,9 M€ soit 8 % du chiffre d'affaires).
- L'Excédent Brut d'Exploitation atteint -18,7 M€ en nette baisse par rapport à celle de 2009 (+9,6 M€).

Ce résultat est principalement dû à :

- la hausse des coûts d'achat du gaz, notamment sur le marché « spot » au deuxième semestre indiquée ci-dessus, qui n'avait pas été anticipée au printemps 2010 en raison de la bulle gazière, et qui a impacté négativement la performance d'ALTERGAZ,
- au changement de méthode comptable pour la reconnaissance des coûts d'acquisition clients qui impacte négativement le résultat d'exploitation de 6,2 millions d'€.

Ce changement s'explique par le constat d'un taux d'attrition (perte de clientèle) de 37% très élevé en 2010. Le système d'information de la Société ne permettant pas de procéder aux tests de dépréciation nécessaires, par mesure de prudence, la Société a opté pour la dépréciation du montant inscrit au bilan à fin 2009, et l'inscription en charge de la dépense relative à l'exercice 2010. Cette méthode prudentielle a été retenue en conformité avec les règles comptables utilisées au sein du groupe Eni.



- Le résultat d'exploitation s'établit à -28 millions d'€ (par rapport à +6 millions d'€ en 2009)
- Le résultat net est de -32 millions d'€ (par rapport à +4 millions d'€ en 2009).

CAPITAUX PROPRES

Comme conséquence des pertes apparaissant au 31 décembre 2010, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social au 31/12/2010.

Conformément à l'article L 225-248, « si du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée... ». En conséquence, je vous annonce qu'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société sera convoquée au plus tard pour le 20 août 2011.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Votre Société n'a pas eu en 2010 d'activités en matière de recherche et de développement.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code du commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit:

Décomposition du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2010				
Dettes Fournisseurs	Factures Echues	Factures non échues	Factures hors échéance	Total Dettes Fournisseurs

	94 829 756,29	9 815 322,57	180 426 870,68	285 071 949,54
--	---------------	--------------	-------------------	-------------------

La répartition des factures échues était au 31/12/2010 la suivante:

Échéances inférieures à 30 jours:	57 228 548,92
de 30 à 60 jours	23 210 033,19
de 60 à 90 jours	99 501,20
plus de 90 jours	14 291 672,98

Les Factures hors échéances correspondent au montant des factures non parvenues

Décomposition du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2009				
Dettes Fournisseurs	Factures Echues	Factures non échues	Factures hors échéance	Total Dettes Fournisseurs
		34 868 123,73	23 093 340,14	55 181 532,35

La répartition des factures échues était au 31/12/2009 la suivante:

Échéances inférieures à 30 jours:	5 068 046,53
de 30 à 60 jours	17 289 046,47
de 60 à 90 jours	10 918 754,20
plus de 90 jours	1 592 276,53

Les Factures hors échéances correspondent au montant des factures non parvenues

INFORMATION EN MATIERE DE REMUNERATION

Organe d'Administration	54 000 €
Organe de Direction	235 109 €

Ces rémunérations comprennent les jetons de présence, les rémunérations versées au titre des fonctions de direction, à l'exclusion des rémunérations perçues au titre des contrats de travail.

SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 4ter du Code Général des Impôts, nous vous informons que les dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à 2 614 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

LA SITUATION FINANCIERE

La structure du financement d'ALTERGAZ, caractérisée par un contrat de « factoring » a été renouvelée auprès des banques partenaires d'ALTERGAZ à hauteur de 80 millions d'€. Ce support a, en effet, facilité le soutien des besoins de financement du fonds de roulement de la Société, conséquence sur les comptes clients et sur les stocks de la forte progression de l'activité et de la prise de clientèle. Toutefois, ce financement n'a pas satisfait l'intégralité du besoin en financement d'ALTERGAZ, qui s'est mise en situation de retard dans le paiement des factures d'approvisionnement et a dû régler, en conséquence, des intérêts de retard prévus à l'Accord Général de Fourniture de gaz naturel du 8 août 2007. Les obligations convertibles émises courant 2006 ont fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une conversion à hauteur de 181 OCA sur les 351 OCA existantes. Les 170 restantes sont inscrites au 31 décembre 2010, à la valeur de 10,88 millions d'€.

APPROVISIONNEMENT - ACHEMINEMENT

Au cours de l'exercice social, l'activité d'approvisionnement-acheminement a été marquée par :

- une croissance notable des volumes livrés,
- la recherche systématique d'optimisation des coûts, dans le respect des conditions contractuelles,
- un renforcement de l'intervention sur le marché de gros du gaz naturel, pour réaliser des opérations d'arbitrage.

▪ **La croissance des volumes**

Les volumes livrés par ALTERGAZ ont significativement augmenté. Le record journalier (29 décembre 2010) de gaz livré s'est établi à 122.1GWh (contre 83.6 GWh en 2009), représentant 5 % (3% en 2009) de la consommation totale française tous marchés confondus pour ce jour.

Sur le segment « professionnel » qui a constitué la cible du développement d'ALTERGAZ, la part de marché a atteint 6% à la fin 2010.

▪ **Contrat avec ENI**

L'activité d'ALTERGAZ en matière d'approvisionnement et d'acheminement s'inscrit dans le cadre de l'Accord Général de Fourniture de gaz naturel d'une durée de 10 ans, signé avec la société Eni S.p.A. le 8 août 2007.

Le 8 mars 2010, ALTERGAZ a conclu avec Eni S.p.A. un avenant (Avenant n°3) dont il est fait état au paragraphe 12 ci-après ainsi qu'au rapport sur les conventions réglementées et, aussi, dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cet Avenant, qui porte sur l'année 2010, prévoit :

- la renonciation par Eni S.p.A. à ses droits liés à l'application des clauses relatives aux engagements de volumes (clause Take Or Pay) ainsi qu'aux intérêts de retard de paiement relatifs à l'année 2009 (au total environ 19 M€),
- la fourniture par Eni S.p.A. et l'enlèvement par ALTERGAZ de 3TWh supplémentaires au cours de l'année 2010 à un prix inférieur à celui du contrat initial,
- l'anticipation au 1^{er} janvier 2011 de la date de la première révision du prix, prévue initialement au 1^{er} octobre 2011.

▪ **Autres approvisionnements et activité sur le marché de gros**

ALTERGAZ s'approvisionne également sur les marchés organisés, en cherchant à augmenter le nombre de ses contreparties. De nombreux contrats d'achat-vente ont été signés pour les échanges aux PEG (points d'échange de gaz) en France. Ces contreparties constituent aujourd'hui un peu plus d'une quinzaine d'opérateurs gaziers et de banques.

L'optimisation des achats a été réalisée grâce à une présence à la fois sur le marché spot (« day-ahead ») et sur les marchés à terme (semaine, mois ou saison). Ces échanges sont essentiellement effectués par le recours aux services électroniques de plusieurs brokers.

Pour développer ses possibilités d'arbitrage, ALTERGAZ est devenue membre de la bourse du gaz Powernext fin 2009 et « market maker » fin 2010.

▪ L'activité réglementaire

En 2010, ALTERGAZ a continué de participer activement aux débats de la Concertation Gaz en relation avec la CRE.

ALTERGAZ a appliqué les changements intervenus en 2010 tels que les mises à jour des tarifs de transport en avril, des tarifs de distribution en juillet, des tarifs réglementés de vente ainsi que les modifications de gestion opérationnelle et d'équilibrage, les mécanismes d'allocation de capacités en France et notamment sur la liaison Nord/Sud. ALTERGAZ a également contribué aux travaux sur la qualité du profilage et aux projets de grande envergure tels que le projet AMR (télé-relève de tous les compteurs en France) de GrDF.

En ce qui concerne l'accès des tiers au stockage, ALTERGAZ a participé aux différents débats avec la DGEC pour les modalités de changement de cet accès et son application future.

Enfin ALTERGAZ a participé activement aux travaux en cours actuellement et qui seront achevés à l'horizon 2013 avec la mise en place et l'application des Directives de la Commission Européenne dans le cadre du 3^{ème} paquet énergétique : structure cible du réseau en France (fusion des zones d'équilibrage), pilotage de l'équilibrage orienté vers le marché, gestion des congestions.

ALTERGAZ a contribué également à un nouveau projet sur le réseau de transport permettant aux clients industriels de pouvoir réserver leurs capacités et acheter du gaz pour leur compte sur les marchés.

ACTIONS COMMERCIALES

ALTERGAZ a poursuivi en 2010, sa progression sur le marché français du gaz naturel grâce à une offre compétitive et fiable. Les résultats obtenus constituent une étape dans le développement de la Société.

▪ Marché des professionnels

La politique de prospection menée en 2010 auprès de prescripteurs (sociétés de services énergétiques, consultants, apporteurs d'affaires, groupements d'achats) et de clients de type grands comptes multi-sites ont produit des résultats très positifs.

Les nouveaux contrats signés représentent une consommation annuelle de 3.7 TWh, ce qui conduit à un portefeuille de clients professionnels au 31 décembre 2010 totalisant 11.1 TWh (+28% par rapport à fin 2009). Le développement s'est accéléré sur les moyens et petits consommateurs professionnels, avec une augmentation du nombre de sites de 11 300 à 15 800. La durée moyenne des contrats souscrits a été de plus de deux ans.

La professionnalisation de l'équipe s'est poursuivie avec la mise en place d'outils de CRM (Gestion de la Relation Clients) et de cotation d'offre intégrés.

▪ Marché des particuliers

Concernant le segment des particuliers, le nombre de clients a augmenté de 46 200 pour atteindre 104 000 clients dans la continuité de la croissance de 2009 (environ 50 000 nouveaux clients), traduisant la volonté de cibler une clientèle « chauffage gaz » à plus forte rentabilité. Ainsi, la consommation moyenne des clients résidentiels a augmenté de 10,4 MWh à 14,4 MWh.

Le dispositif commercial a évolué avec le renforcement des équipes de ventes et le développement de la notoriété d'ALTERGAZ, auprès des particuliers. Parallèlement ALTERGAZ a déployé des canaux d'acquisition dits « réactifs » (appels, Internet ...) qui complètent le dispositif de vente à domicile.

GESTION CLIENTELE ET INFORMATIQUE

La Société a poursuivi l'accompagnement de cette croissance des portefeuilles par le développement et la qualification des ressources internes et externes nécessaires.

Ainsi des actions ont été menées dans la continuité de 2009 pour:

- le renforcement des équipes de gestion de la clientèle et des supports informatiques,
- le renforcement significatif des effectifs des prestataires, en relation directe avec la clientèle (centre d'appels) pour garantir la stabilité de la qualité de service malgré l'augmentation de la volumétrie d'appels,
- la gestion administrative de masse (enregistrement des contrats, gestion des encaissements).

COMMUNICATION

Le budget consacré à la communication reste cohérent avec la stratégie de proximité du client, telle que suivie depuis l'origine de la Société, plutôt qu'une communication de masse coûteuse amenant peu de notoriété commercialement productive.

Les actions de communication ont visé essentiellement les acteurs de la filière de gaz naturel sous forme de présence dans des salons institutionnels ou de sponsoring d'événements professionnels afin de soutenir la stratégie de prospection 2010 auprès de prescripteurs.

GOUVERNANCE

A la suite de la clôture des actes des cessions d'actions prévues entre les actionnaires fondateurs et Eni G&P France BV depuis 2007, plusieurs changements ont eu lieu dans la gouvernance de la Société en date du 20 décembre 2010. Du fait de la démission de Monsieur Robert DELBOS des mandats Président du Conseil d'Administration, de Directeur Général et d'Administrateur, votre Conseil d'Administration a nommé Madame Maria Rita GALLI Président et Monsieur Grégory GOSSET Directeur Général.

2) INFORMATIONS SOCIALES

La croissance des effectifs d'ALTERGAZ s'est poursuivie en 2010, afin de répondre à ses nouveaux besoins. Elle a principalement concerné le segment des clients résidentiels (marketing nouveaux produits, ventes indirectes, relation clients).

Ainsi, au 31 décembre 2010, ALTERGAZ est composée d'une équipe de 92 salariés contre 82 au 31 décembre 2009. Ces moyens humains sont complétés par des partenariats pour les tâches externalisées telles que: la commercialisation de masse, la communication institutionnelle, financière et marketing, l'informatique, la gestion clientèle et le recouvrement du marché de masse.

Le 28 mai 2010, la Société s'est également dotée de l'organe du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

3) PERSPECTIVES

La Société confirme ses ambitions de croissance sur ses marchés cibles de la commercialisation.

Sur les segments des clients professionnels, elle poursuivra son rythme de captation de nouveaux clients et de renouvellement des contrats venant à échéance, afin d'accroître ses parts de marché.

Sur le segment des clients particuliers, ALTERGAZ intensifiera sa stratégie de ciblage des clients particuliers de bons niveaux de consommation (moyenne unitaire supérieure à 15 MWh) et de solvabilité, ainsi que ses campagnes de rétention en particulier afin de maximiser le retour sur investissement de ses coûts commerciaux.

ALTERGAZ continuera à adapter ses moyens en matériel, en personnel et aussi en financement aux besoins de sa croissance.

Enfin, conformément à l'échéance contractuelle du 1^{er} janvier 2011 prévue à l'Avenant n° 3 du 8 mars 2010 à l'Accord Général de Fourniture de gaz naturel du 8 août 2007 relative à la révision du prix du gaz, la Société a demandé l'ouverture et engagé des négociations avec Eni S.p.A..

4) RESULTAT – AFFECTATION

L'exercice 2010 se traduit par une perte nette comptable, en normes comptables françaises, de 31 980 744 € (à comparer au bénéfice de 4 468 852 € de 2009) que nous vous proposons de reporter en totalité par affectation au compte « Report à nouveau ».

5) POLITIQUE D'ENVIRONNEMENT : CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (RAPPORT COMPLEMENTAIRE)

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi 2005-781 du 13 juillet 2005, a fixé les orientations de la politique énergétique (loi POPE). Cette loi prévoit la constitution d'un stock de certificats d'énergie, dont les conditions sont fixées par arrêtés, pour des périodes triennales.

L'arrêté du 26 septembre 2006 a fixé la première période d'obligation du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009. Pour cette période, ALTERGAZ n'a pas été soumise à ces obligations au regard du niveau de ses volumes vendus lors de la mise en application de l'arrêté.

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la deuxième période d'obligation du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Pour cette période, ALTERGAZ est soumise au regard du niveau de ses volumes vendus lors de la mise en application de l'arrêté.

Au 31 décembre 2010, 7 592 400 kWh cumac (cumulé et actualisé) au prix de 0,40 centimes d'€/kWh cumac (cumulé et actualisé) sont enregistrés dans les comptes.

6) ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2010, aucune personne physique ne détient plus de 5% du capital d'ALTERGAZ.

Le 3 décembre 2010 le Concert Consellior a déclaré détenir 31.5% du capital et 21.27% des droits de vote.

La cession d'actions pactée entre les actionnaires fondateurs, Messieurs DELBOS et COHEN et la société Eni G&P France B.V. s'est clôturée le 20 décembre 2010.

Cette cession a eu comme effet au 25 décembre 2010 un franchissement de seuil de la société Eni G&P France B.V. , laquelle a déclaré détenir plus de 50% du capital avec 53.8% des actions et 65.2% des droits de vote.

Plusieurs mouvements par création d'actions nouvelles sont intervenus tout au long de 2010 ayant pour effet des augmentations du capital social dont vous avez eu connaissance par les annonces légales passées au fur et à mesure de ces augmentations.

Fin 2010 le capital social était de 22 586 830 Euros, divisé en 3 226 690 actions d'une valeur nominale de 7 Euros chacune.

7) ACTIONNARIAT DES SALARIES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois et pour une période de trente huit (38) mois à l'attribution de dix mille (10.000) actions ordinaires gratuites, existantes ou à émettre, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société. Le contingent devait être attribué avant le 23 août 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2010.

Dans le cadre d'une première période d'attribution, la distribution de cinq mille (5 000) actions gratuites a été proposée et approuvée le 12 octobre 2006 par le Conseil d'Administration. Seules trois mille (3 000) actions gratuites ont été définitivement acquises par les salariés concernés, à l'issue de la période dite «d'attribution» de deux ans, soit le 12 octobre 2008.

Ces actions sont sorties de la période d'indisponibilité, dite « période de conservation », le 12 octobre 2010 et leurs titulaires ont pu procéder à des opérations sur leurs titres.

Dans le cadre d'une deuxième période de distribution, le Conseil d'Administration réuni le 30 octobre 2008, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée du 23 juin 2006, a proposé l'attribution de sept mille (7 000) actions gratuites de la Société aux salariés.

Ces actions ont été définitivement acquises le 30 octobre 2010, par le personnel concerné, encore en poste à cette date, et seront disponibles le 30 octobre 2012.

Sur les 7 000 actions distribuées le 30 octobre 2008, mille six cent (1 600) actions n'ont pas été acquises fin 2009.

La délégation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en 2006 pour leur distribution étant arrivée à échéance, la Société a procédé à leur mise sur le marché avant le 31 décembre 2009, de manière à ne pas franchir le délai légal d'auto-détention.

La même situation s'est reproduite fin 2010 sur mille neuf cent (1 900) actions. La Société les a mises sur le marché avant le 31 décembre 2010.

En conséquence, au 31 décembre 2010, le nombre de titres attribués gratuitement aux salariés était donc de six mille cinq cent (6 500) actions.

Conformément à l'article L225-129-6 –dernier paragraphe- « Tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration ou le directoire en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital».

En conséquence, il vous sera demandé dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire convoquée cette année, de vous prononcer sur une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés. A cet effet un rapport du Président vous sera soumis.

8) EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

ALTERGAZ est inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris. La première cotation a eu lieu le 27 juin 2005.

La cotation du titre d'ALTERGAZ, qui a clôturé l'année 2009 à une valeur de 30 Euros, n'a cessé de progresser tout au long de l'exercice.

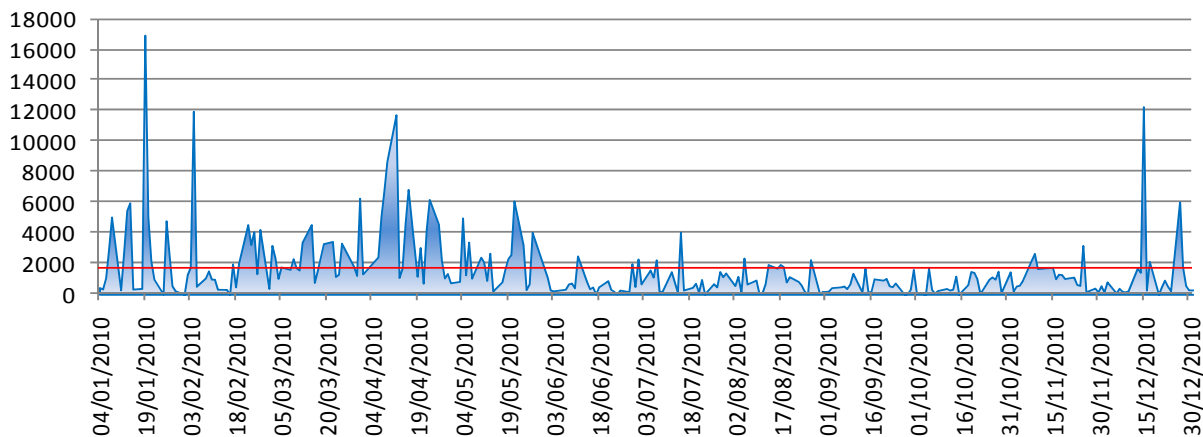
Le cours a fluctué entre 30 Euros, le 4 janvier 2010 et 70 Euros, le 31 décembre 2010 (par rapport à 10.10 Euros le 26 mars 2009 et 30 Euros le 29 décembre 2009).

L'évolution quotidienne du cours est retracée dans le graphique ci-après :



Le volume quotidien moyen des échanges a atteint 1 615 titres avec des pointes dépassant les 12 000 titres. L'historique est représenté dans le graphique suivant :

VOLUME QUOTIDIEN DES ÉCHANGES



La capitalisation boursière au 31 décembre 2010 ressortait à deux cent vingt cinq millions huit cent soixante huit mille trois cent (225 868 300) Euros contre quatre vingt millions cinq cent mille (80 500 000) Euros, au 31 décembre 2009.

9) DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la Société.

10) TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret n° 67- 236 du 23 mars 1967, le tableau des résultats de votre Société, au cours des cinq derniers exercices (Annexe 1).

11) TABLEAU DES DELEGATIONS

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de Commerce, un rapport complémentaire sur les délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code et de l'utilisation qui en a été faite.

12) CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'Administration rappelle que :

Afin de pérenniser l'activité d'ALTERGAZ et pour que la Société dispose d'un approvisionnement en gaz lui permettant de présenter des offres commerciales au marché des particuliers, le Conseil d'Administration a autorisé dans sa délibération du 8 août 2007 la signature d'un Accord Général de Fourniture de gaz naturel à long terme, avec la société Eni S.p.A..

La société Eni S.p.A. contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce la société Eni G&P France B.V., actionnaire disposant d'une fraction de droits de vote de la Société supérieure à 10%. Le contrat ci-dessus entre de ce fait dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce et doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Cet Accord Général de Fourniture de gaz naturel a été approuvé par l'Assemblée des actionnaires du 27 juin 2008. Son exécution s'est poursuivie en 2010 en tenant compte des stipulations de l'Avenant n°3 applicable seulement en 2010. La signature de cet Avenant, autorisée le 5 mars 2010 par votre Conseil d'Administration, est intervenue le 8 mars 2010.

Le 10 juin 2008, un contrat d'approvisionnement spécifique à long terme a été signé entre Eni S.p.A. et votre Société qui avait été autorisé sur décision du Conseil d'Administration en date du 6 juin 2008. Votre Société a ainsi pu conclure un contrat de fourniture de gaz avec Gaz de Bordeaux. L'exécution de ces contrats s'est poursuivie en 2010.

Un contrat de détachement et de mise à disposition du personnel a été signé avec Eni S.p.A. le 5 mai 2009. La signature d'une telle convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2008 et son exécution s'est poursuivie en 2010.

Le 20 décembre 2010 le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un contrat de mandat social avec son Directeur Général, suivi le 27 décembre 2010 d'un avenant à son contrat de travail.

Le Commissaire aux Comptes a été informé de la signature et de la poursuite de ces conventions dont il vous rend compte dans un rapport spécial.

13) VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous présentons le fonctionnement de votre Conseil d'Administration et de la situation concernant les mandataires sociaux.

13.1. - Travaux du Conseil d'Administration

13.1.1. - Composition du Conseil d'Administration

Les Administrateurs sont nommés pour une durée de trois (3) ans et doivent être titulaires d'au moins une action de la Société.

Au 31 décembre 2010 le Conseil d'Administration se composait de 6 membres et sa composition a varié entre huit (8) et neuf (9) membres, au cours de l'année 2010 (tableau joint).

A la lecture de ce tableau vous observerez les démissions des différents mandataires qui s'expliquent comme suit.

Monsieur Enrico CALIGARIS n'a pas été inclus comme candidat au renouvellement des mandats.

Monsieur François Pierre LANI a démissionné.

Le 20 décembre 2010, Messieurs Julien COHEN et Robert DELBOS, à la suite de la cession des leurs actions à Eni G&P France BV et conformément aux termes des accords pris par les parties en août 2007, ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs ainsi que de Président et de Directeur Général, dans le cas de Monsieur Delbos.

En même date, Monsieur Nicolas ROS a remis sa démission au Conseil d'Administration.

Le 20 décembre 2010, Madame Maria Rita GALLI, nommée administrateur par l'Assemblée des Actionnaires de 2010 a été nommée Président du Conseil d'Administration.

A cette date Monsieur Grégory GOSSET, Directeur Général Adjoint de la Société, a reçu le mandat de Directeur Général.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif de ces changements.

Nom et Prénom	Date de première nomination	Prochaine date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Robert DELBOS	3 décembre 2003 (1)(2)	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Président du Conseil d'Administration Directeur Général Membre du comité stratégique
Julien COHEN	18 décembre 2003 (1)(2)	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Administrateur
Nicolas ROS	30 juin 2010	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Administrateur
Frédéric ROMBAUT	23 juin 2006 (1)(2)	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos en 2012	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
Marco DIOTTI	8 août 2007 (2)	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
Alberto PEDRAZZINI	8 août 2007 (2)	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos 2012	Administrateur Membre du comité stratégique
Enrico CALIGARIS	8 août 2007	Assemblée à tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009	Administrateur Président du Comité d'audit et des risques
Scipione CHIALÀ	27 juin 2008 (2)	Assemblée à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010	Administrateur Membre du comité stratégique

François-Pierre LANI	27 juin 2008	Assemblée à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010	Administrateur
Maria Rita GALLI	30 juin 2010	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Administrateur Président du Conseil d'Administration
Cristian SIGNORETTO	Copté le 28 octobre 2009. Ratifié le 30 juin 2010	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Administrateur Président du comité stratégique

(1) Le mandat des Administrateurs a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 août 2007.

(2) Le mandat des Administrateurs a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2010.

Un nouvel Administrateur, Monsieur Cristian SIGNORETTO, a été coopté par le Conseil d'Administration le 28 octobre 2009, en remplacement de Monsieur Camillo GLORIA, décédé fin juillet 2009. Votre assemblée a ratifié sa nomination le 30 juin 2010.

Deux nouveaux Administrateurs ont été nommés le 30 juin 2010 : Madame Maria Rita GALLI et Monsieur Nicolas ROS.

Les Administrateurs suivants sont démissionnaires en cours de mandat :

Nom et Prénom	Date de première nomination	Date de démission	Prochaine date prévue d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Enrico CALIGARIS	8 août 2007	30 juin 2010	Assemblée à tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009	Administrateur Président du Comité d'audit et des risques
François-Pierre LANI	27 juin 2008	9 juin 2010	Assemblée à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010	Administrateur
Robert DELBOS	3 décembre 2003 (1)(2)	20 décembre 2010	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Président du Conseil d'Administration Directeur Général Membre du comité stratégique
Julien COHEN	18 décembre 2003 (1)(2)	20 décembre 2010	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Administrateur
Nicolas ROS	30 juin 2010	20 décembre 2010	Assemblée à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012	Administrateur

Nous vous précisons qu'il n'existe aucun Administrateur élu par les salariés, par application de l'article L. 225-27 du Code de Commerce et que les Statuts ne prévoient pas la nomination de censeur siégeant aux côtés des Administrateurs.

La liste des administrateurs incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est annexée au présent rapport de gestion.

13.1.2. - Rôle du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons, en application de la loi, que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par l'Assemblée des Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Compte tenu de la structure du Conseil d'Administration, celui-ci s'est doté d'un règlement intérieur organisant son fonctionnement.

Lors de sa réunion du 30 octobre 2007, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Comité Stratégique (CS). Celui-ci se réunit en tant que de besoin à l'initiative de son Président pour évaluer la position stratégique de la Société, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que de ses axes de développement à moyen terme ; il a également pour objet d'être une instance d'analyse relative à ses objectifs financiers, aux engagements significatifs envisagés, projet futurs à caractère stratégique (tels que projets industriels), plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières de nature stratégique pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets de la Société.

En 2010, le CS a été composé de Monsieur Scipione CHIALÀ, Monsieur Alberto PEDRAZZINI, et Monsieur Cristian SIGNORETTO qui a été nommé Président en remplacement de Monsieur Camillo GLORIA.

Le Conseil d'Administration s'est également doté d'un Comité d'Audit et des Risques (CAR), avec pour mission :

- i) d'identifier les zones de risques auxquelles est confrontée la Société
- ii) de veiller à l'existence, à la mise en place effective et à la bonne application des procédures de contrôle interne approuvées par le Conseil d'Administration et,
- iii) d'évaluer leur efficacité et leur adaptation aux besoins de la Société.

En 2010, le CAR a été composé de Monsieur Frédéric ROMBAUT, Monsieur Marco DIOTTI, et de Monsieur Enrico CALIGARIS (président).

Le CS et le CAR sont des comités d'étude du Conseil d'Administration, et non pas des organes de la Société ; à ce titre ils n'assument aucune responsabilité dans la gestion de l'entreprise. Il est à noter que, depuis le 30 juin 2010, date du dernier renouvellement des membres du Conseil d'Administration, le Comité Stratégique et le Comité d'Audit et de Risques n'ont pas été renouvelés. Cependant votre Conseil d'Administration a prévu de le faire courant 2011 pour le Comité d'Audit et des Risques, afin de disposer d'avis avant l'examen de certains sujets.

13.1.3. - Fréquence des réunions

L'article 16.3 des Statuts de la Société prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours du dernier exercice, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois les 5 mars, 17 mai, 10 juin, 25 juin, 30 juin, 27 juillet, 25 octobre, 20 décembre et 27 décembre 2010.

Participent également aux réunions du Conseil d'Administration, les représentants délégués par le Comité d'Entreprise, Messieurs Edouard IBLED et Joan Duvalès.

En 2010, le taux de participation moyen aux réunions du Conseil d'Administration a été de 85.3%.

13.1.4 - Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leurs ont été communiqués dans les meilleurs délais avant la réunion du Conseil d'Administration.

13.2 - Situation des mandats concernant les mandataires sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les mandats des Messieurs Enrico CALIGARIS et François-Pierre LANI ont respectivement pris fin le 9 juin et le 30 juin 2010, suite à leur démission.

Messieurs Robert DELBOS, Julien COHEN et Nicolas ROS ont démissionné avec effet au 20 décembre 2010.

Monsieur Grégory GOSSET a été nommé Directeur Général le 20 décembre 2010.

14) JETONS DE PRESENCE

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009, vous avez approuvé le montant global des jetons de présence que nous vous avons proposé de fixer, à cinquante quatre mille (54 000) Euros pour l'exercice 2009. Aucune nouvelle demande de fixation de la rémunération des jetons de présence, ne vous a été demandée en 2010. De ce fait le montant a été reconduit pour 2010.

Votre Conseil d'Administration ne vous demandant pas de fixer de nouveaux montants, le même montant est reconduit pour 2011.

15) EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

EVENEMENTS SOCIETAIRES

Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 2 mars 2011, accepté la démission de Madame Maria Rita GALLI du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Madame GALLI avait reçu ce mandat en date du 20 décembre 2010 à la suite de la démission de Monsieur Robert DELBOS.

Le Conseil d'Administration a décidé le 2 mars 2011 de coopter Monsieur Jacques DEYIRMENDJIAN et de le nommer Président du Conseil d'Administration,

A la même date, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Grégory GOSSET. A la suite de cette démission Monsieur Jacques DEYIRMENDJIAN a été nommé Directeur Général de la Société.

Le 29 mars 2011, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Scipione CHIALÀ de son mandat d'Administrateur et a coopté Monsieur Mauro RINAUDO.

EVENEMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS IMPACTANT L'ACTIVITE D'ALTERGAZ

Le début de l'année 2011 confirme le contexte économique de la fin de l'année 2010 avec une hausse des prix sur les marchés du gaz.

Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, conformément aux échéances contractuelles, la Société a débuté la renégociation avec Eni S.p.A. du prix prévu à l'Accord Général de Fourniture de gaz naturel.

Concernant l'activité commerciale d'ALTERGAZ, le rythme de captation des clients particuliers est conforme aux objectifs et, en ce qui concerne le domaine des professionnels, les acquisitions et renouvellements ont été effectués sur l'ensemble des segments avec un objectif amélioré de rentabilité.

Les effets climatiques de l'hiver 2010-2011 ont été favorables aux ventes en général.

Concernant le besoin en fonds de roulement, les capacités de financement ont été augmentées de 90 M€ depuis le début de l'année, grâce à une nouvelle ligne de financement bancaire, dans le cadre d'une convention réglementée dont vous serez informés l'année prochaine ainsi que par le biais de l'augmentation de la ligne existante d'affacturage.

EVENEMENTS ACTIONNARIAUX IMPACTANT LA VIE DE L'ENTREPRISE

Depuis le début de l'exercice 2011, de nombreuses évolutions de l'actionnariat ont été constatées. Les principaux événements sont retracés dans le tableau ci-après :

Date/ Evènement	Franchissements de seuils	Créations d'actions	Capital social	Variations des droits de vote
4 février 2011	Concert CONSELLIOR atteint 1 150 000 titres soit 35.64 % du capital et 26.88 % des droits de votes.			
25 février 2011	Eni G&P France BV déclare détenir 63.43 % du capital et 71% des droits de vote			
2 mars 2011	Le Conseil d'Administration constate	794 000 nouvelles actions créées : d'une part 712 110 et d'autre part 82 000 .	22 586 830 est porté à 28 145 600 Euros	Voix passent à 5 072 731 voix pour 4 020 800 actions
23 mars 2011	Concert CONSELLIOR déclare détenir 1 485 463 titres soit 34,90% du capital et 1 485 463 voix, soit 27,98% des droits de vote Annonce une conversion d'obligations de la part d'OFI Asset Management 11 avril 2011 donnant lieu à la création de 236 000 actions le 11 avril 2011 .			Voix passeraient à 5 308 731 pour 4 256 800 actions (à constater par le prochain CA)

EVOLUTION DU SITE WEB ALTERGAZ

Comme annoncé le 30 juin 2010, ALTERGAZ a poursuivi le développement de son site Web « ALTERGAZ.fr ». Cet outil, gagnant en dynamique, est destiné à faciliter la souscription en ligne et à développer la notoriété de la Société.

16) PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents. Il est à noter que, par souci de prudence, les coûts d'acquisition des clients sont comptabilisés comme dépenses de l'année d'acquisition.

Vous trouverez dans l'Annexe aux comptes annuels 2010 toutes les explications complémentaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous informe, dans ses rapports, spécial et complémentaires, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce concernant les attributions d'actions gratuites et de l'utilisation faite des délégations reçues de votre Assemblée.

Vous constaterez à la lecture du rapport général et du rapport spécial sur les conventions réglementées, établis par votre Commissaire aux Comptes, l'accomplissement de sa mission,

Fait à Levallois-Perret,

Le 4 avril 2011



Jacques DEYIRMENDJIAN
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 1
Résultats financiers d'ALTERGAZ au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010	Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009	Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008	Exercice du 01/10/2006 au 31/12/2007	Exercice du 01/10/2005 au 30/09/2006
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	22.586.830	18.905.600	18.905.600	18.905.600	14.000.000
Nombre des actions émises	3.226.690	2.700.800	2.700.800	2.700.800	2.000.000
Nombres d'obligations convertibles en actions	170	351	351	438	438
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxes	602.818.840	343.553.461	263.233.365	80.255.876	3.683.142
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(21.190.386)	8.680.622	3.158.915	(5.257.364)	(2.788.163)
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultats après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(31.980.744)	4.468.852	294.504	(7.474.349)	(3.087.273)
Montant des bénéfices distribués.					
III. Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissement et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué à chaque action					
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	91	67	40	36	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	4.797.986	3.271.379	2.386.271	2.225.524	1.083.066
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociales)	2.205.895	1.585.797	1.100.163	1.000.750	483.879

ANNEXE 2
Liste des mandats et fonctions exercées

dans toute société autre par les mandataires sociaux Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeur Général	Fonctions occupées dans d'autres Sociétés
Administrateurs	
<i>Enrico CALIGARIS</i> (Président du CAR)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable Assistance légale pour Gas & Power Europe et approvisionnement Gas & LNG d'Eni S.p.A. jusqu'au 31 mai 2010. ✓ A partir de 1 juin 2010, Responsable Assistance légale Afrique, Moyen-Orient et Réserves d'Eni S.p.A.
<i>Scipione CHIALÀ</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur de Union Fenosa Gas (Espagne) ✓ Président de Gas Brasiliano Distribuidora (Brésil) ✓ Administrateur de Eni Gas & Power GmbH (Allemagne) ✓ Directeur Général de EnBW-Eni GmbH (Allemagne) ✓ Membre du conseil de Surveillance de GVS GmbH (Allemagne) ✓ Directeur de Tigaz Zrt (Hongrie) ✓ Président de Eni Gas & Power France BV (Pays Bas) ✓ Président Directeur Général de Eni Hellas S.p.A (Italie) ✓ Directeur Général de EPA Thessaloniki (Grèce) ✓ Directeur Général de EPA Tessalia (Grèce) ✓ Président de Inversora Gas Cuyana S.A. (Argentine) ✓ Vice-Président de Distribuidora de Gas Cuyana S.A. (Argentine) ✓ Directeur Général de nversora de Gas del Centro S.A. (Argentine) ✓ Vice-Président de Distribuidora del Gas del Centro S.A. (Argentine)
<i>Julien COHEN</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur de Panhard (France), ✓ Administrateur de Europe Aéro Service (France), ✓ Administrateur de Auverland (France)
<i>Robert DELBOS</i> Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérant de la société Parfigaz (451 340 772 RCS Paris) ✓ Membre du Conseil d'Administration de Gaz de

	Bordeaux
<i>Marco DIOTTI</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable de l'Administration d'Eni Division Gas & Power (2006-aujourd'hui) ✓ Administrateur de Union Fenosa GAS SA, Espagne Administrateur de TIGAZ ZRT, Hongrie ✓ Membre du Comité de surveillance de GVS GmbH, Allemagne ✓ Administrateur d'Eni Gas & Power GmbH, Allemagne ✓ Administrateur de Eteria Parohis Aeriou Thessalias AE, Grèce ✓ Administrateur Eteria Parohis Aeriou Thessalonikis, Grèce ✓ Administrateur de Eteria Parohis Aeriou Thessalias AE, Grèce ✓ Administrateur de Gas Brasiliano Distribuidora SA Ltd, Brésil ✓ Administrateurs de Eni Gas & Power Belgium SpA, Italie ✓ Administrateur de Gas Eni Gas & Power Belgium SpA, Italie ✓ Administrateur de Distrigas NV, Belgique ✓ Administrateur de EniPower SpA, Italie
<i>Maria Rita GALLI</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Senior Vice President Business Development and Asset Management Eni Gas & Power ✓ Member of the Supervisory Board of GVS GmbH Germany ✓ Vice Chairman of Distrigas NV, Belgium ✓ Member of the Board of Galpenergia, Portugal ✓ Member of the Board of Tigaz ZRT, Hungary
<i>François-Pierre LANI</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ none
<i>Alberto PEDRAZZINI</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur de la succursale France d'Eni Gas & Power. ✓ Administrateur de Gaz de Bordeaux.
<i>Frédéric ROMBAUT</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérant de FR DEVELOPPEMENT SARL ✓ Membre du Conseil d'Administration de Anteryon BV ✓ Membre du Conseil d'Administration de ipaccess Ltd ✓ Membre du Conseil d'Administration de Inside Secure SA
<i>Cristian SIGNORETTO (Président du Comité Stratégique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Senior Vice President d'Eni S.p.A. Gas & Power Div. (2008-aujourd'hui). ✓ Membre du Supervisory Board de GVS GmbH

	<p>(Allemagne).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur d'Union Fenosa GAS SA (Espagne). ✓ Administrateur d'Eni UK limited (UK). ✓ Président de Eni USA Gas Marketing LLC (US). ✓ Administrateur de OOO Eni Energhia (Russie). ✓ Administrateur de TIGAZ ZRT (Hongrie)
<i>Nicolas ROS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ none
Directeur Général	
<i>Grégory GOSSET</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur de Transatel S A ✓ Administrateur de Gaz de Bordeaux

ANNEXE 3

Liste des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et des conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

1- Nouvelles conventions article L 225-38 du Code de Commerce signées en 2010 :

- Avenant n° 3 à l'Accord Général de Fourniture de gaz naturel du 8 août 2007 dont autorisé par le Conseil d'Administration le 5 mars 2010.
- Contrat de mandat autorisé le 20 décembre 2010 entre ALTERGAZ et Monsieur Grégory GOSSET.
- Avenant au contrat de travail autorisé le 27 décembre 2010 entre ALTERGAZ et Monsieur Grégory GOSSET, signé à la même date.

2- Conventions déjà approuvées au cours des exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie :

- Accord Général de Fourniture de gaz naturel entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ en date du 8 août 2007
- Contrat d'approvisionnement spécifique signé entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ le 10 juin 2008 afin de permettre l'approvisionnement de Gaz de Bordeaux.
- Contrat de détachement de personnel dit «Secondment Agreement» signé en date du 5 mai 2009 ayant été autorisé par le Conseil d'Administration du 11 mars 2008.

3- La liste de conventions relevant des conditions de l'article L 225-39 du Code de Commerce s'établi comme suit

- Accord Cadre de Fourniture de gaz naturel signé le 30 juin 2008 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ,
- Contrat spécifique entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ, signé le 11 septembre 2008 en application de l'Accord Cadre souscrit le 30 juin 2008.
- Contrat spécifique au PEG NORD H, signé le 16 septembre 2008 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ, en application de l'Accord Cadre pour la fourniture de gaz souscrit le 30 juin 2008.
- Contrat spécifique au PEG NORD H, signé le 17 septembre 2008 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ, en application de l'Accord Cadre pour la fourniture de gaz, souscrit le 30 juin 2008.
- Contrat spécifique signé le 24 septembre 2008 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ, en application de l'Accord Cadre pour la fourniture de gaz, souscrit le 30 juin 2008.
- Contrat spécifique signé le 10 février 2009 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ, en application de l'Accord Cadre souscrit le 30 juin 2008.
- Avenant n°1 signé le 16 mars 2009 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ modifiant le Contrat spécifique pour la fourniture de gaz au PEG NORD H du 16 septembre 2008.
- Avenant n°1 signé le 16 mars 2009 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ modifiant le Contrat spécifique pour la fourniture de gaz au PEG NORD H du 17 septembre 2008.
- Avenant n°1 signé le 20 avril 2009 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ, modifiant l'Accord Cadre du 30 juin 2008.
- Avenant n°2 signé le 3 juillet 2009 entre Eni S.p.A. et ALTERGAZ, modifiant l'Accord Cadre du 30 juin 2008.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE SUR LES DELEGATIONS

(C. com., art. L. 225-100, al. 8)

Délégation de pouvoirs pour la mise en œuvre d'une autorisation d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 23 juin 2006 (8^{ème} résolution) avait décidé une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de déterminer les dates, conditions et modalités de réalisation de la ou des augmentation(s) du capital consécutive à l'autorisation d'émission ou de rachat d'actions gratuites, de fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital, de constater la réalisation de la ou des augmentation(s) de capital et procéder à la modification corrélative des statuts et plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 juin 2006 avait décidé que l'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourraient être réalisés par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, à l'exclusion de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ou par achat de bloc et à tout moment dans le respect, y compris en période d'offre publique, de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation avait été donnée au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L225-208 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 10.000 actions. Le prix maximum d'achat fut fixé à 40 Euros par action, conduisant à un montant maximal de l'opération de 400.000 Euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire avait décidé que les acquisitions pourraient être effectuées en vue de leur attribution ou de leur cession à des salariés et dirigeants de la Société dans le cadre des conditions fixées par la loi et la deuxième résolution.

Elle avait conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre ladite autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

La Société a procédé définitivement au rachat de dix mille (10.000) de ses titres conformément à votre autorisation.

Nous vous rappelons que cette délégation est arrivée à son terme le 23 décembre 2007.

Délégation de pouvoirs pour l'émission et l'attribution gratuite d'actions

En date du 23 juin 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire avait donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'attribuer gratuitement des actions aux salariés de la Société.

En date du 12 octobre 2006, le Conseil d'Administration avait proposé l'attribution de 5 000 actions gratuites dont seules 3 000 actions ont été effectivement attribuées dans le délai légal de deux ans d'acquisition, soit le 12 octobre 2008.

A cette dernière date, les actions ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires ayant respecté la condition émise dans le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions d'être restés deux ans dans la Société après la date de proposition d'attribution.

Ces 3.000 actions ont atteint la date d'échéance de la période de conservation et leurs titulaires ont pu disposer de leurs titres le 12 octobre 2010.

Le 30 octobre 2008, le Conseil d'Administration a proposé une nouvelle liste de bénéficiaires dans le cadre d'un deuxième plan d'attribution gratuite d'actions, afin de distribuer les 7.000 actions restantes.

De ces 7.000 actions seules 3.500 actions sont à ce jour attribuées car un nombre de 1.600 actions ont été abandonnées avant la fin 2009 par des salariés ayant quitté la Société avant la date d'acquisition et la même situation s'est reproduite pour 1.900 actions à la fin 2010.

Ces actions étant revenues à un statut d'auto détention, la Société les a remises sur le marché afin de ne pas dépasser le délai légal d'auto détention.

Cette délégation prévue pour une durée de trente huit mois (38) est arrivée à terme le 22 aout 2009.

Le Conseil d'Administration en a fait usage deux fois dans ce délai.

Délégation de pouvoirs pour l'émission et les modalités d'attribution et de conversion de 20.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'Assemblée Générale, en sa forme extraordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration, le 23 juin 2006 à émettre pendant une période d'un an, jusqu'à 20.000 bons de créateurs d'entreprise (3^{ème} résolution).

La création des bons et leur attribution ont été faite le 12 octobre 2006 par le Conseil d'Administration à hauteur de 10.000 bons.

Le règlement du plan d'attribution des BSCE prévoyait que la démission ou le licenciement feraient perdre le droit à l'exercice des bons. Le droit de conversion du bon en action ne peut être exercé qu'au-delà de deux ans d'ancienneté et dans un délai de 5 ans.

Des dix mille (10 000) bons créés et attribués le 12 octobre 2006, seuls 2.000 bons restent à ce jour entre les mains d'un titulaire. Votre Conseil a fait utilisation de la délégation de création des BCE et de son attribution une seule fois.

A ce jour aucune création d'actions au titre de demandes de conversion des bons de créateur d'entreprise en actions n'a été exécutée par votre Conseil d'Administration.

Délégation de pouvoirs en vue de l'émission des obligations convertibles en actions

L'Assemblée Générale du 23 juin 2006, statuant en sa forme extraordinaire, avait autorisé le Conseil d'Administration à émettre un total de 438 obligations convertibles en actions nouvelles.

La valeur nominale de chacune des obligations était de 64.000,00 euros, représentant un emprunt total de 28.032.000,00 euros. Votre Conseil a utilisé cette délégation une fois le 12 octobre 2006.

Fin 2008, 87 obligations ont été remises sur le marché. Votre Société a profité de cette situation et de son état de trésorerie pour réduire sa dette en rachetant ces obligations pour permettre leur annulation.

Cette opération a été possible grâce à la délégation faite par l'Assemblée au Conseil. Il en a été fait usage une seule fois.

La délégation d'émission et de mise sur le marché libre, de rachat, de création d'actions et de constat d'augmentation de capital a une durée de 5 ans, le délai pour l'exercice du droit de conversion arrivant à échéance fin juillet 2011.

Courant 2010 plusieurs demandes de conversions d'obligations ont été adressées à la Société. Faisant usage de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2006, au fur et à mesure des demandes de conversion, la Société a créé et livrée les actions correspondantes.

Ces opérations ont nécessité l'utilisation des délégations à plusieurs reprises. Cette utilisation est décrite dans le tableau ci-dessous :

Opération	Date de l'opération	OCA converties	cumul	Actions	cumul	OCA restant	actions restant
création d'OCA	oct-06					438	876 000
rachat d'OCA	déc-08	87		174 000		351	702 000
situation OCA	2009		351			351	702 000
dde de conversion	16/03/2010	2	2	4 000	4 000	349	698 000
dde de conversion	26/03/2010	2	4	4 000	8 000	347	694 000
dde de conversion	26/03/2010	3	7	6 000	14 000	344	688 000
dde de conversion	26/03/2010	5	12	10 000	24 000	339	678 000
dde de conversion	30/03/2010	33	45	66 000	90 000	306	612 000
Création/ Livraison	09/04/2010			90 000	90 000	306	612 000
solde	avril 2010	45		90 000		306	612 000
dde de conversion	28/04/2010	5	50	10 000	100 000	301	602 000
dde de conversion	29/04/2010	3	53	6 000	106 000	298	596 000
Création/Livraison	11/05/2010			16 000	106 000	298	596 000
solde	mai 2010	53		106 000		298	596 000
cotation et lettre comptable solde	08/06/2010 juin 2010	53		106 000		298	596 000
dde de conversion	17/06/2010	35	88	70 000	176 000	263	526 000
Création/Livraison	09/07/2010			70 000	176 000	263	526 000
solde	juillet 2010	88		176 000		263	526 000
dde de conversion	16/07/2010	14	102	28 000	204 000	249	498 000
Création/Livraison	10/08/2010			28 000	204 000	249	498 000
solde	août 2010	102		204 000		249	498 000
dde de conversion	23/08/2010	7	109	14 000	218 000	242	484 000

Création/Livraison	09/09/2010			14 000	218 000	242	484 000
solde	septembre 2010	109		218 000		242	484 000
dde de conversion	22/09/2010	2	111	4 000	222 000	240	480 000
Création/Livraison	11/10/2010			4 000	222 000	240	480 000
solde	octobre 2010	111		222 000		240	480 000
dde de conversion	19/10/10	4	115	8 000	230 000	236	472 000
Création/Livraison	10/11/10			8 000	230 000	236	472 000
solde	novembre 2010	115		230 000	230 000	236	472 000
dde de conversion	03/11/10	26	141	52 000	282 000	210	420 000
dde de conversion	12/11/2010	2	143	4 000	286 000	208	416 000
dde de conversion	12/11/2010	2	145	4 000	290 000	206	412 000
dde de conversion	24/11/2010	27	172	54 000	344 000	179	358 000
dde de conversion	25/11/2010	9	181	18 000	362 000	170	340 000
Création/Livraison	09/12/10	66	181	132 000	362 000	170	340 000
solde	Décembre 2010	66	181	132 000	362 000	170	340 000
Solde	2010	181		362 000		170	340 000

* *

*

ADDENDUM

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS DEPOSEES PAR LE CONCERT CONSELLIOR en date du 23 mars 2011

A la suite du dépôt de quatre projets de résolutions par le concert CONSELLIOR, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 20 avril 2011 à savoir :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Allan GREEN, né le 15 mars 1961 à Trois Rivières (Canada), demeurant 4 avenue Hoche à Paris (75008), de nationalité française, en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer la société Alken Asset Management, Limited Liability Partnership enregistrée sous le numéro OC314034 le 5 juillet 2005, dont le siège social est situé 61 Conduit Sreet, London W1S 2GB Grande Bretagne, en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer la société Consellior SAS dont le siège social est sis 4 avenue Hoche à Paris (75008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 992 472, en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à prendre toutes les mesures nécessaires et à effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de transférer la cotation des actions de la Société du Marché Libre vers le marché réglementé Euronext Paris, sous réserve que la Société remplisse les conditions d'admission et obtienne l'accord de NYSE-Euronext Paris.

Le Conseil d'Administration d'ALTERGAZ s'est réuni le 29 mars 2011 à 10 heures, afin de débattre sur le contenu de ces quatre projets de résolutions et de pouvoir donner son avis, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 20 avril 2011.

Le Conseil d'Administration d'ALTERGAZ s'est réuni le 29 mars 2011 à 10 heures, afin de débattre sur le contenu de ces quatre projets de résolutions et de pouvoir donner son avis, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 20 avril 2011.

Après avoir longuement débattu sur les quatre propositions ci-dessus au regard de l'intérêt social d'ALTERGAZ, le Conseil d'Administration a émis, à l'unanimité, un **avis de non agrément** à chacune de ces quatre propositions.

Le présent « addendum » est joint au rapport de gestion du Conseil d'Administration afin de pouvoir être communiqué par écrit et exposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 avril 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 29 mars 2011


Jacques DEYIRMENDJIAN
Président